



Notice d'utilisation

FEW 200 ME

FEW 300 ME



Sommaire

Sommaire

1	Sécurité.....	3
1.1	Mises en garde relatives aux opérations	3
1.2	Utilisation conforme	3
1.3	Consignes générales de sécurité	4
2	Remarques relatives à la documentation	6
2.1	Respect des documents complémentaires applicables	6
2.2	Conservation des documents	6
2.3	Validité de la notice.....	6
3	Description du produit	6
3.1	Structure	6
3.2	Fonctionnement	7
3.3	Description de la plaque signalétique.....	7
3.4	Marquage CE.....	7
4	Entretien et maintenance	7
4.1	Maintenance	7
4.2	Entretien du produit	8
5	Mise hors service.....	8
6	Recyclage et mise au rebut	8
7	Garantie et service après-vente	8
7.1	Garantie	8
7.2	Service après-vente	9

1 Sécurité

1.1 Mises en garde relatives aux opérations

Classification des mises en garde liées aux manipulations

Les mises en garde relatives aux manipulations sont graduées à l'aide de symboles associés à des mots-indicateurs, qui signalent le niveau de gravité du risque encouru.

Symboles de mise en garde et mots-indicateurs



Danger !

Danger de mort immédiat ou risque de blessures graves



Danger !

Danger de mort par électrocution



Avertissement !

Risque de blessures légères



Attention !

Risque de dommages matériels ou de menaces pour l'environnement

1.2 Utilisation conforme

Une utilisation incorrecte ou non conforme peut présenter un danger pour la vie et la santé de l'utilisateur ou d'un tiers, mais aussi endommager l'appareil et d'autres biens matériels.

Le ballon d'eau chaude sanitaire a été spécialement conçu pour fournir aux ménages de l'eau potable chaude à raison d'une température de 85 °C maximum. Cet appareil est destiné à s'intégrer dans une installation de chauffage central.

L'utilisation conforme de l'appareil suppose :

- le respect des notices d'utilisation fournies avec le produit ainsi que les autres composants de l'installation
- le respect de toutes les conditions d'inspection et de maintenance qui figurent dans les notices.

Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans ainsi que des personnes qui ne sont pas en pleine possession de leurs capacités physiques, sensorielles ou mentales, ou encore qui manquent d'expérience ou de connaissances, à condition qu'elles aient été formées pour utiliser l'appareil en toute sécurité, qu'elles comprennent les risques encourus ou qu'elles soient correctement encadrées. Les enfants ne doivent pas jouer avec cet appareil. Le nettoyage et l' courant de l'appareil ne doivent surtout pas être ef-

1 Sécurité

fectués par des enfants sans surveillance.

Toute utilisation autre que celle décrite dans la présente notice ou au-delà du cadre stipulé dans la notice sera considérée comme non conforme. Toute utilisation directement commerciale et industrielle sera également considérée comme non conforme.

Attention !

Toute utilisation abusive est interdite.

1.3 Consignes générales de sécurité

1.3.1 Danger en cas d'erreur de manipulation

Toute erreur de manipulation présente un danger pour vous-même, pour des tiers et peut aussi provoquer des dommages matériels.

- ▶ Lisez soigneusement la présente notice et l'ensemble des documents complémentaires applicables, et tout particulièrement le chapitre « Sécurité » et les avertissements.

1.3.2 Prévention des dommages causés par le gel

Si l'appareil reste hors service dans un local non chauffé pendant une période prolongée

(par ex. vacances d'hiver), l'eau qui se trouve dans l'appareil et dans les conduites risque de geler.

- ▶ Faites en sorte que le local dans lequel est installé l'appareil soit à l'abri du gel en toutes circonstances.

1.3.3 Dommages matériels en cas de problèmes d'étanchéité

- ▶ Faites en sorte que les conduites de raccordement ne subissent pas de contraintes mécaniques.
- ▶ Ne suspendez pas de charge aux conduites (par ex. vêtements).

1.3.4 Danger de mort en cas de modifications apportées au produit ou dans l'environnement du produit

- ▶ Ne retirez, ne shuntez et ne bloquez en aucun cas les dispositifs de sécurité.
- ▶ Ne manipulez aucun dispositif de sécurité.
- ▶ Ne détériorez pas et ne retirez jamais les composants scellés de l'appareil.
- ▶ N'effectuez aucune modification :
 - au niveau de l'appareil

- conduites hydrauliques et câbles électriques
 - au niveau de la soupape de sécurité
 - au niveau des conduites d'évacuation
 - au niveau des éléments de construction ayant une incidence sur la sécurité de fonctionnement du produit
- ▶ Conformez-vous aux intervalles de maintenance prescrits.

1.3.5 Habillage de type armoire

L'habillage de type armoire de l'appareil est soumis à des prescriptions particulières.

- ▶ Adressez-vous à une société d'installation agréée si vous souhaitez équiper votre appareil d'un habillage du type armoire. N'effectuez en aucun cas les travaux d'habillage de l'appareil vous-même.

1.3.6 Risques de blessures et de dommages matériels en cas de maintenance ou de réparation négligée ou non conforme

- ▶ Ne tentez jamais d'effectuer vous-même des travaux de maintenance ou de réparation de votre produit.
- ▶ Veuillez immédiatement contacter un installateur spé-

2 Remarques relatives à la documentation

2 Remarques relatives à la documentation

2.1 Respect des documents complémentaires applicables

- Conformez-vous impérativement à toutes les notices d'utilisation qui accompagnent les composants de l'installation.

2.2 Conservation des documents

- Conservez soigneusement cette notice ainsi que tous les autres documents complémentaires applicables pour pouvoir vous y référer ultérieurement.

2.3 Validité de la notice

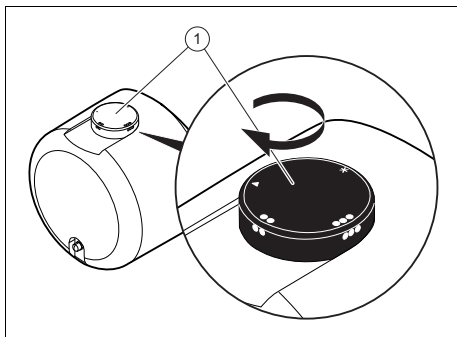
Cette notice s'applique exclusivement aux modèles suivants :

Appareil - référence d'article

FEW 200 ME	0020197909
FEW 300 ME	0020197910

3 Description du produit

Le ballon d'eau chaude sanitaire sert à la production d'eau chaude dans les foyers. En règle générale, ces ballons sont raccordés à un système de pompe à chaleur.

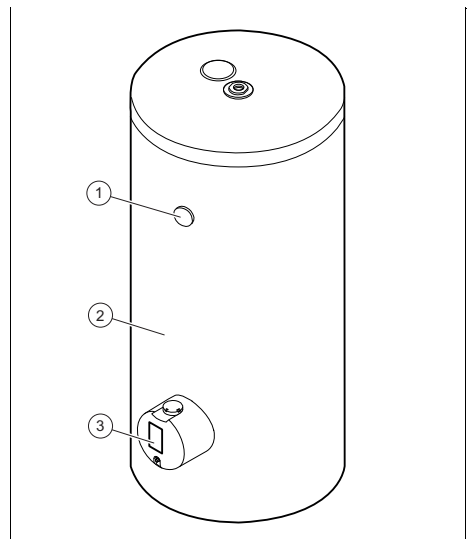


- Réglez la valeur de consigne à l'aide du bouton de thermostat (1).

- En présence d'une pompe à chaleur, la température de consigne doit être réglée à 85 °C.

Position Bouton de thermostat	Fonctionnement
	Protection antigel
	Mode de fonctionnement normal de la pompe à chaleur, température de l'eau de 85 °C env.
	Mode de fonctionnement pour une température d'eau d'env. 65 °C
	Mode de fonctionnement pour une température d'eau d'env. 40 °C

3.1 Structure



- | | |
|---|-----------------------|
| 1 Thermomètre de température d'eau chaude | 2 Isolation thermique |
| | 3 Plaque signalétique |

Le ballon d'eau chaude sanitaire est équipé d'une isolation thermique extérieure. La cuve du ballon d'eau chaude



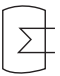
sanitaire est en acier émaillé. La cuve renferme un serpentín qui transmet la chaleur. La cuve comporte également deux anodes de protection en magnésium anticorrosion, situées respectivement en haut du ballon et au niveau de la résistance électrique intégrée. Une pompe de circulation en option améliore le confort d'utilisation de l'eau chaude, tout particulièrement au niveau des points de puisage éloignés.





3.2 Fonctionnement

Le ballon d'eau chaude sanitaire fait partie des ballons chauffés indirectement. En d'autres termes, il faut un générateur de chaleur (pompe à chaleur ou chaudière au gaz au sol, par exemple) pour chauffer l'eau potable du ballon. L'énergie calorifique véhiculée par l'eau de chauffage est transmise à l'eau potable à chauffer par le biais d'un échangeur de chaleur. Dès que l'on tire de l'eau chaude du ballon, il y a de l'eau froide qui entre.

3.3 Description de la plaque signalétique

La plaque signalétique comporte les informations suivantes :

Indication sur la plaque signalétique	Signification	
Ser.nr.	Numéro de série	
FEW xxx xx	Désignation du produit	
	Tension nominale	
P	Puissance nominale	
Imax	Courant de démarrage	
P 	Puissance utile nominale du chauffage d'appoint	
Ballon		
	V [L]	Volume total
	Tmax [°C]	Température de fonctionnement max.
	Pmax [Mpa]	Pression de service max.

Indication sur la plaque signalétique	Signification	
Échangeur thermique		
	V [L]	Volume total
	Tmax [°C]	Température de fonctionnement max.
	Pmax [Mpa]	Pression de service max.
	S [m ²]	Surface de l'échangeur thermique
	Poids net	
	→ Chap. « Marquage CE »	
IPX4	Type de protection	
	Recyclage conforme du produit	

3.4 Marquage CE



Le marquage CE atteste que les appareils sont conformes aux exigences élémentaires des directives applicables, conformément à la plaque signalétique.

La déclaration de conformité est disponible chez le fabricant.

4 Entretien et maintenance

4.1 Maintenance

Seules une inspection annuelle et une maintenance bisannuelle, réalisées par un installateur spécialisé, permettent de garantir la disponibilité et la sécurité, la fiabilité et la longévité du produit.

5 Mise hors service

4.1.1 Plan de maintenance

4.1.1.1 Intervalles de maintenance selon un calendrier préétabli

Intervalle	Travaux de maintenance
Tous les ans au bout d'un délai de 2 ans	Maintenance de l'anode de protection en magnésium

4.1.2 Maintenance de l'anode de protection en magnésium

Une intervention d'inspection/de maintenance annuelle réalisée par un installateur spécialisé est indispensable à la disponibilité, la sécurité, la fiabilité et la longévité du produit.

- ▶ Les anodes de protection en magnésium doivent être contrôlées tous les ans par un installateur spécialisé à compter d'un délai de 2 ans à partir de la mise en fonctionnement du ballon d'eau chaude sanitaire.

Si l'usure de l'anode de protection en magnésium est avérée (60 %), l'installateur spécialisé doit la remplacer. Si l'installateur spécialisé constate qu'il y a des impuretés dans la cuve au moment du remplacement de l'anode de protection en magnésium, il devra la rincer.

4.2 Entretien du produit



Attention !

Risques de dommages matériels sous l'effet de détergents inadaptés !

- ▶ N'utilisez pas d'aérosol, de produit abrasif, de produit vaisselle, de détergent solvanté ou chloré.
-
- ▶ Nettoyez l'habillage avec un chiffon humecté d'eau savonneuse.

5 Mise hors service

- ▶ Confiez la mise hors service définitive de l'appareil à un installateur spécialisé.

6 Recyclage et mise au rebut

- ▶ Confiez la mise au rebut de l'emballage à l'installateur spécialisé qui a installé l'appareil.



Si le produit porte ce symbole :

- ▶ En l'occurrence, le produit ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères.
- ▶ Déposez-le plutôt dans un point de collecte pour appareils électriques et électroniques usagés.



Si le produit comporte des piles qui portent ce symbole, cela signifie qu'elles sont susceptibles de contenir des substances nocives ou polluantes.

- ▶ En l'occurrence, vous devez déposer les piles dans un point de collecte prévu à cet effet.

7 Garantie et service après-vente

7.1 Garantie

Validité: Belgique, France

Pour obtenir des informations concernant la garantie constructeur, veuillez contacter l'adresse indiquée au verso.

7.2 Service après-vente

Validité: Belgique, France

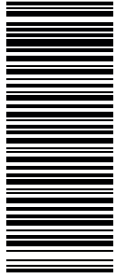
Les coordonnées de notre service après-vente sont indiquées au verso.

Éditeur/fabricant

Saunier Duval ECCI

17, rue de la Petite Baratte – BP 41535 -
44315 Nantes Cedex 03

Téléphone 033 240 68-10 10 – Téléco-
pie 033 240 68-10 53



0020213641_00 - 20.02.2015 11:52:44